



**CONVENTION DE PARTENARIAT 2017
ENTRE
LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ET
LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE**

Une ambition partagée pour les territoires bas-rhinois

**L'agriculture, un pilier de l'aménagement et de la solidarité
territoriale**

L'agriculture et l'agro-alimentaire contribuent de façon importante au dynamisme du Bas-Rhin.

Le Bas-Rhin compte 6500 exploitations agricoles (dont 3500 exploitations professionnelles) totalisant un chiffre d'affaires de 670 M€. Le secteur agricole emploie 9500 salariés. S'appuyant sur des productions agricoles diversifiées et un savoir-faire reconnu, 278 entreprises agroalimentaires sont implantées sur le territoire bas-rhinois et emploient quelques 15.000 salariés.

Le secteur agro-alimentaire constitue un pilier de l'économie régionale, et une activité pourvoyeuse d'emplois pour tout niveau de qualification, mais c'est également un secteur d'activité qui rend des services aux collectivités et aux habitants.

Au-delà de sa contribution à l'économie départementale, l'agriculture, avec une surface agricole utile de 197 000 ha occupe 41% de la surface de ce département et joue ainsi un rôle déterminant dans la gestion de l'espace, la qualité des paysages, l'équilibre et la dynamique des territoires. Il en est de même pour la forêt, autre richesse et autre environnement typique du Bas-Rhin : elle couvre 36% du territoire.

Le contexte économique est aujourd'hui particulièrement difficile pour l'agriculture. Les filières d'élevage sont en crise, et en productions végétales les rendements sont affectés par une météo défavorable ces dernières années. La distorsion de concurrence avec l'agriculture allemande particulièrement préjudiciable pour un département frontalier comme le Bas-Rhin, des contraintes administratives et réglementaires, constituent autant de raisons qui affectent la compétitivité des exploitations bas-rhinoises, leur viabilité et leur renouvellement. Cette situation impacte également la capacité de l'agriculture à contribuer à l'économie régionale, à l'emploi, et à l'aménagement du territoire.

Face à cette crise, il est essentiel d'accompagner les exploitations agricoles afin de développer des stratégies leur permettant de renforcer leur compétitivité en valorisant leurs productions et leurs capacités à servir leur territoire.

Le Département : un acteur majeur dans l'aménagement du territoire

Le Département a, de longue date, apporté son soutien à la Chambre d'Agriculture dans le cadre de priorités partagées, notamment en matière d'économie, d'environnement et d'aménagement du territoire.

En application de la loi NOTRe (loi n° 2015 – 991 du 7 août 2015) le Département est à présent compétent en particulier en matière de retour à l'emploi des personnes en situation de précarité, de voirie, d'aménagement foncier, d'entretien des collèges et plus largement en matière de solidarité territoriale.

L'exercice de ces compétences s'inscrit dans une ambition forte de développement de l'attractivité du territoire bas-rhinois, d'excellence pour le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, et d'éducation citoyenne. Le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace : œuvrer ensemble pour développer l'attractivité de nos territoires. S'il convient de s'adapter à ce nouveau contexte, le partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace permet de développer des synergies dans l'exercice des compétences au bénéfice de l'agriculture régionale et plus largement de l'attractivité du Bas-Rhin.

1 / Des objectifs partagés par le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace

Le partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture d'Alsace sera axé en particulier sur différentes thématiques. Ces thématiques sont détaillées dans les fiches annexées à la présente convention.

- **Le développement des potentialités d'emploi de bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) (fiche 1) :**

Il est proposé d'engager une collaboration entre la Chambre d'Agriculture et le Département afin de construire des passerelles opérationnelles permettant de proposer des emplois aux BRSA dans les filières agricoles.

L'accent est mis en 2017 sur l'analyse des possibilités d'insertion professionnelle concrète de bénéficiaires du RSA dans le cadre de dynamiques de projets existants, de projets collectifs émergents ou de réflexions prospectives sur de nouvelles filières qui affichent des besoins d'organisation et de main d'oeuvre.

- **L'installation des jeunes agriculteurs (fiche 2) :**

L'installation de jeunes agriculteurs est une priorité. Il s'agit en effet d'assurer le renouvellement des chefs d'exploitation, en permettant aux jeunes de s'installer sur la base d'un projet viable afin de garantir leur avenir, mais également à travers ces installations, de maintenir et développer des filières de production, de transformation et de distribution locales.

Le service Economie et Prospective de la Chambre d'Agriculture accompagne les jeunes agriculteurs dans leur parcours d'installation qu'ils soient aidés ou non aidés.

Pour sécuriser l'installation, un suivi post-installation pendant 5 années est également proposé.

- **L'accompagnement des agriculteurs en difficulté (fiche 3) :**

La Chambre d'agriculture détecte et accompagne les agriculteurs confrontés aux premières difficultés économiques et sociales avant qu'elles ne soient structurelles et irréversibles.

Le diagnostic réalisé par l'ensemble des filières et des organisations professionnelles agricoles a mis en évidence:

- un manque de trésorerie disponible dans les exploitations, du fait de la conjoncture,
- une grande hétérogénéité des situations : certaines exploitations sont en difficulté, voire en très grande difficulté et dont la viabilité est en jeu,
- des difficultés d'ordre personnel dans bon nombre de familles,
- des difficultés liées à des contextes particuliers : adhérents COPVIAL, surinvestissements, mauvaise qualité de l'endettement, jeunes agriculteurs.

Ces situations nécessitent un accompagnement au cas par cas afin d'aider les chefs d'exploitation à trouver des réponses adaptées.

- **Les circuits courts, l'agriculture bio, la qualité des produits (fiche 4) :**

Ces filières bénéficient à nos concitoyens en leur donnant la possibilité de s'approvisionner en produits locaux dont l'origine est connue, à nos territoires, en soutenant des productions plus économes en intrants, et plus respectueuses de nos sols et de notre eau.

Les circuits courts et la filière bio sont également des filières nécessitant de la main d'œuvre et donc créatrices d'emplois.

Le Département est en charge de la restauration au sein des 91 collèges du Bas-Rhin et sert annuellement plus de 3,2 millions de repas/an. L'ambition du Conseil Départemental est que ces repas soient composés à l'horizon 2020 à hauteur de 20% de produits bio et à 50% de produits issus de circuits courts, mais également de sensibiliser les collégiens à l'enjeu d'une alimentation de qualité et à la réduction du gaspillage.

Le partenariat entre le Département et la Chambre d'Agriculture doit permettre de :

- soutenir le développement du bio et des circuits courts,
- d'introduire les produits bio et locaux dans les cantines scolaires

- **Aménager nos territoires (fiche 5) :**

Le foncier est l'outil de production pour les agriculteurs. Ce foncier est toutefois soumis à une pression particulièrement forte. Le Bas-Rhin, densément peuplé, industrialisé, est également un axe de passage à la fois nord-sud et est-ouest pour le transport en Europe d'où un développement important et continu des voies de communication routières et ferroviaires, de l'urbanisme à destination de l'habitat, de l'artisanat, du commerce et de l'industrie.

Certains projets, tels le contournement ouest de Strasbourg imposent la mise en œuvre d'aménagements fonciers avec des impacts importants sur l'activité agricole.

Afin de développer une gestion économe du foncier agricole dont la perte représente près de 350 ha/an dans notre département, le Département et la Chambre conviennent d'agir de manière partenariale dans le cadre des différents outils d'aménagement du territoire, et notamment les aménagements fonciers, conduits par le Département.

- Les partenariats avec les collectivités (fiche 6) :

L'agriculture est susceptible de rendre des services aux communes, en particulier aux communes rurales mais il y a également des enjeux de cohabitation des activités agricoles et de la population.

L'agriculture a un rôle important à jouer en matière de prévention de certains risques (coulées de boues, protection des eaux souterraines et superficielles), dans la préservation des paysages caractéristiques de nos territoires, dans la valorisation des résidus organiques et la production d'énergies renouvelables.

Si le Département est compétent en matière de solidarité territoriale, l'agriculture constitue un maillon essentiel de cette solidarité, notamment dans les territoires ruraux.

Il convient de développer cette solidarité en fonction des enjeux locaux et d'en valoriser toutes les potentialités au bénéfice de l'économie et du cadre de vie de nos communes.

2/ Suivi du partenariat

2.1/ Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Une convention pluri- annuelle sera élaborée pour la période 2018-2020 afin de poursuivre les actions engagées.

2.2/ pilotage :

Un pilotage du partenariat sera mis en place.

Il comprendra :

- **Un comité de pilotage partenarial** : composé de 5 élus départementaux et 5 élus de la Chambre d'Agriculture d'Alsace.
Il sera en charge de la définition des orientations, de l'élaboration des propositions de cadrage budgétaire, de l'évaluation annuelle des actions engagées et du lien avec les autres missions du Département d'une part, de la Chambre d'Agriculture d'Alsace d'autre part. Il se réunira au cours du 1^{er} trimestre 2018 pour l'examen du bilan et l'élaboration de la convention cadre pluri-annuelle en projet et sera convié à une visite de terrain en milieu d'année.
- **Des commissions territoriales calées sur les territoires du Département** : elles seront plus particulièrement informées des enjeux et actions conduites sur leur territoire. Assistent à ces commissions, les conseillers départementaux de chaque territoire et des représentants élus désignés par la Chambre d'Agriculture d'Alsace ainsi que d'autres partenaires selon besoins.
- **Un comité technique coordonnateur**. Il aura en charge le suivi de l'ensemble des actions du partenariat, la préparation des réunions du comité de pilotage et des commissions territoriales. Il se compose de représentants des services du Département et de la Chambre d'Agriculture.

- **Des groupes de travail thématiques** : ces groupes seront chargés de la mise en œuvre et du suivi des actions validées.

Le comité technique coordonnateur et les groupes thématiques se réuniront en tant que de besoin.

2.3/ Les livrables :

Les livrables seront constitués par :

- Un programme d'action : ce programme d'action est décliné dans les fiches thématiques annexées au contrat,
- Un bilan des actions. Ce bilan comprendra le détail des moyens mis en œuvre par la Chambre pour la réalisation du programme d'actions, un rapport sur les actions réalisées et l'évaluation qualitative et quantitative des résultats obtenus,
- Un document de synthèse « communicant ».

Les livrables seront synthétiques (le bilan des actions pourra être finalisé sous la forme d'un diaporama), présentés par territoire et par thématique. Ils doivent permettre d'apprécier l'atteinte des objectifs et les avancées obtenues en regard des finalités des actions en présentant de manière concrète les réalisations.

Le comité technique coordonnateur est en charge de l'établissement de ces livrables dont les groupes thématiques devront produire les éléments.

2.4/ financement :

Le financement des actions est décliné dans les différentes fiches thématiques annexées au contrat de partenariat.

Ces fiches distinguent:

- La part autofinancée par la Chambre,
- La part financée par le Département,
- Les autres financements.

Le Département soutiendra les actions identifiées à hauteur de 500 000 €.

Les modalités de versement de l'aide sont précisées dans la convention financière annexée.

Le Président du Conseil Départemental

Le Vice Président de la
Chambre d'Agriculture
d'Alsace

Pièces jointes :
fiches thématiques
Convention financière

Liste des fiches thématiques

	2017	Pour une agriculture de dimension familiale, nourricière, diversifiée, génératrice de richesses et d'emplois dans le respect de l'environnement et des ressources naturelles	Contribution sollicitée	Chambre d'agriculture	Prestations	Autres financeurs	Total	ETP
Appui à la création d'emplois, à la cohésion sociale et aux dynamiques agricoles	1	Accompagner l'emploi aidé en Agriculture	64 000 €	4 000 €		4 000 €	72 000 €	0,9
	2	Installer des jeunes agriculteurs et faciliter la création d'entreprises génératrices d'emplois	55 000 €	58 000 €	65 000 €	78 000 €	256 000 €	3,2
	3	Accompagner les entreprises en difficulté pour préserver l'emploi	35 000 €	36 000 €		25 000 €	96 000 €	1,2
	4	Développer les circuits courts, l'agriculture biologique et les productions de qualité	165 000 €	293 000 €	147 000 €	323 000 €	928 000 €	11,6
Appui aux enjeux du développement durable des territoires ruraux	5	Gestion économe du foncier et constructibilité agricole	50 000 €	134 000 €	100 000 €	12 000 €	296 000 €	3,7
	6	Partenariats avec les collectivités	131 000 €	71 000 €	29 000 €	273 000 €	504 000 €	6,3
TOTAL			500 000 €	596 000 €	341 000 €	715 000 €	2 152 000 €	26,9

Fiche action n° 1	
Organisme : Chambre d'Agriculture d'Alsace	Exercice : 2017
Enjeu : Accompagner l'emploi aidé en Agriculture	
Public concerné : Agriculteurs porteurs de projets – demandeurs d'emplois	
Service à contacter pour cette action : Service Formation - Emploi	

Programme prévisionnel 2017

Finalité : Favoriser le recours à l'emploi local en agriculture par l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et des entreprises agricoles

Objectifs 2017:

- Identification des nouveaux projets ou collectifs existants générateurs d'emploi au sein du monde professionnel. Une réflexion prospective sera également menée sur des nouveaux services à rendre sur les exploitations sous forme de prestations par des « équipes d'intervention »,
- Elaboration d'une méthode de travail CAA/CD67 (répartition des compétences et des tâches dans l'accompagnement),
- Information des élus, des conseillers de la Chambre d'Agriculture et des accompagnateurs de projets concernés sur les outils d'aide existants. Des outils de communication à destination des porteurs de projets seront conçus,
- Analyse des besoins et des compétences nécessaires des projets identifiés,
- Proposition de parcours d'accompagnement des entreprises : connaissance des outils disponibles (aides financières), analyse du système de portage de la main d'œuvre, tutorat, formations des chefs d'entreprise,
- Accompagnement des candidats à l'emploi vers la découverte et la maîtrise des gestes professionnels (notamment stages découverte),
- Accompagnement des chefs d'entreprises, associés, responsables de l'organisation et de la gestion de la main d'œuvre (proposition de formations),
- Suivi de la mise en place et gestion de l'interface projet/CD67.

Cibles : Personnes bénéficiaires du RSA, gérants ou pilotes de projets, élus et conseillers en tant que relais de l'information.

Filières concernées : Agriculture, élevage, viticulture, maraîchage, horticulture, paysagistes, petites unités de transformation, conditionnement et de vente, énergies vertes.

Partenaires OPA: A l'initiative de la Chambre d'Agriculture, l'année 2017 sera consacrée à la formalisation d'un partenariat élargi entre tous les acteurs de l'emploi. La création d'un service unique pour l'emploi agricole qui connecte la CAA (conseil & technique), la FDSEA (aide aux employeurs) et la MSA (social). Une ambition affichée : faciliter l'embauche agricole (fiabilité, simplicité, efficacité, qualité).

Partenaires autres : Structures d'insertion, unité d'accès à l'emploi CD67.

<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nb de projets identifiés potentiels (fiches d'identité) → Nb de bénéficiaires du RSA mis en situation professionnelle (Observation et/ou pratique, et/ou formation, et/ou contrat) → Nb de réunions de réflexion nouveaux services (brainstorming et analyse) → 	<p>Prévisions 2017 :</p> <p>10 (existants, en construction, prospectifs)</p> <p>10 à 15 bénéficiaires</p> <p>3</p>
--	--

Responsables : Chambre d'agriculture : Sébastien Libbrecht Département : Evelyne Brunau	
Personnel CAA affecté à l'action : Sébastien LIBBRECHT Personnel interne mobilisé (réflexion et communication) : Aude FORGET (Circuits courts) Violette KESSLER (Circuits courts) Patrice DENIS (CUMA et prestation de services) Philippe JACQUES (arboriculture) Fabien DIGEL (Fruits, légumes, horticulture) Patrice DENNI (bâtiment) Christophe GINTZ (Energies renouvelables)	0.9 ETP : 0,35 0.10 0.10 0.10 0.10 0.05 0.05 0.05

Financement de l'action							
Coût prévisionnel : 72 000 €							
Financeurs	CD67	CAA	Autres (FAF)				
	64 000 €	4 000 €	4 000 €				

Fiche action n° 2	
Organisme : Chambre d'Agriculture d'Alsace	Exercice : 2017
Enjeu : Installation des jeunes agriculteurs et création d'entreprises	
Public concerné : Jeunes agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Service économie et prospective – ODASEA Installation	

Programme prévisionnel 2017

Finalités :

- maintenir ou créer des emplois dans les exploitations agricoles,
- conserver une agriculture de taille familiale et diversifiée,
- développer l'activité par des investissements pertinents et adaptés.

Accompagnement à l'installation aidée :

- Etablissement d'un diagnostic : prise d'information du projet, état des lieux de l'exploitation, analyse des objectifs et de l'élément déclencheur de l'installation, mise en évidence de préconisations et points à éclaircir, élaboration d'un calendrier de mise en œuvre du projet et une orientation vers les partenaires spécialisés,
- Mise en place d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé : à partir de l'écoute du projet et des compétences du jeune,
- Elaboration d'une étude économique sur 4 ans, comportant un état de l'entreprise reprise, un descriptif de l'activité projetée, une prévision des charges de structure et marges par activité, le programme d'investissement et de financement, le calcul du revenu disponible prévisionnel,
- Montage du dossier de demande d'aide dont le plan d'entreprise avec l'ensemble des justificatifs administratifs et son dépôt à la DDT,
- Formation «dynamiser et sécuriser son installation», axée sur la réglementation intégrant : Mise aux normes – Sanitaire – Phytos (Certiphyto) – PAC – Conditionnalité.
Un zonage « environnement et urbanisme » de l'exploitation sera effectué par le SIG,
- Réalisation d'un diagnostic « Maîtrise de son foncier » par un juriste de la Chambre d'agriculture:
 - * état des lieux des baux et mise à disposition existants,
 - * conseils et mise à disposition de modèles de baux,
- Enregistrement et conseil auprès du Centre des formalités des entreprises.

Accompagnement à l'installation pour les non-aidés :

- Pré-diagnostic,
- Plan de Professionnalisation Personnalisé,
- Etude prévisionnelle optionnelle.

D'autres prestations peuvent être proposées : étude de marché par exemple.

Le suivi post-installation devra permettre de créer du lien par la mise en réseau des jeunes installés. Sensibiliser les JA à l'importance de la gestion de leur entreprise, leur rappeler leurs engagements réglementaires, les inciter à se former, leur offrir une information claire et ciblée.

Ces ambitions passent par :

- une information ciblée : flashes Installation envoyés 2 à 3 fois par an par mails,
- une réunion annuelle collective : rappel réglementaire et thème d'intervention selon actualité,
- une visite annuelle : calcul du revenu disponible et lien entre prévision et réalité, rappel des engagements,
- un avenant intégré selon besoin sur la durée des engagements,
- une formation au choix par an à partir du catalogue de la Chambre d'Agriculture.

Indicateurs :	Prévisions 2017 :
→ Nb d'installations aidées	40
→ Nb d'installations non-aidés	5
→ Nombre de JA en suivi post-installation	25
Responsables de l'action	

Fiche action n° 3	
Organisme : Chambre d'Agriculture d'Alsace	Exercice : 2017
Enjeu : Accompagner les entreprises en difficulté pour préserver l'emploi	
Public concerné : Exploitations agricoles	
Service à contacter pour cette action : Service économie et prospective	

Programme prévisionnel 2017

Finalités de l'action:

- préserver l'emploi et l'activité des exploitations agricoles,
- conserver une agriculture de taille familiale et diversifiée.

Le souhait émis par les acteurs est de travailler en meilleure coordination et solidarité entre organisations professionnelles agricoles.

Le dispositif se base sur un réseau d'expertise :

- la Chambre d'Agriculture dans le domaine de l'accompagnement technico-économique,
- les centres de comptabilité dans les domaines de la comptabilité, de la fiscalité et du juridique,
- la M.S.A. dans l'accompagnement social.

Il s'appuie sur le multi-partenariat avec le déploiement d'une équipe composée d'un conseiller du service économie et prospective, d'un conseiller social, et d'un comptable.

➤ **Accompagner par un appui personnalisé les agriculteurs** qui traversent une période difficile en raison de problèmes économiques et/ou sociaux.

- Fédérer autour de la Chambre d'Agriculture et de la Mutualité Sociale Agricole, les acteurs de l'entreprise en difficulté (banques, comptables, fournisseurs...) aux fins d'arrêter un projet de redressement,
- Eviter que des événements conjoncturels ou ponctuels n'aggravent irrémédiablement une situation, pour laquelle des solutions de redressement durables existent encore,
- Lorsque la situation le permet, un dossier agriculteur en difficulté est proposé et réalisé par la Chambre d'Agriculture et déposé auprès de la DDT,
- Et lorsque la situation le demande, une étude prévisionnelle peut être proposée.

➤ **La Chambre d'agriculture accompagne également les :**

- plans d'aides sociales de la MSA pour une prise en charge des cotisations sociales ainsi que les reports avec échelonnement de cotisations,
- distributions d'enveloppes des différents fonds d'allègement des charges pour les exploitations éligibles aux mesures en partenariat avec la DDT, les centres de comptabilité et les banques,
- procédures administratives « agriculteurs en difficulté » proposées par l'état,
- dossiers calamités,
- distributions d'enveloppes d'aides diverses : Région, plan de soutien de l'Etat,...
- formations à l'organisation et la relation interprofessionnelle en entreprise.

Partenaires :

- Caisse de Mutualité Sociale Agricole,
- Centres de Comptabilité: CFG – CEGAR,
- Banques : Crédit Agricole – Crédit Mutuel - Banque Populaire – CIC,
- Syndicats : FDSEA-JA-AVA,
- DDT Bas-Rhin.

Indicateurs :	Prévisions 2017 :
→ Nb d'entreprises accompagnées	40
→ Nb d'exploitations aidées par les plans d'aides	200

→ Nb de formations	2
--------------------	---

<u>Personnel affecté à l'action :</u>	<u>1.2 ETP :</u>
→ Mr RITLENG Pierre-Paul	0.3
→ Mr LUKASEK Philippe	0.3
→ Dorothee STOCK	0,2
→ Mr BRUA Daniel	0,1
→ Mme JACKY Marthe	0,1
→ Mme BARTHELMEBS Christelle	0,1
→ Mr BALANCHE Laurent	0.1

Financement de l'action							
Coût prévisionnel : 96 000 €							
Financeurs	CD 67	CAA	Région Grand Est				
	35 000 €	36 000 €	25 000 €				

Fiche action n° 4	
Organisme : Chambre d'Agriculture d'Alsace	Exercice : 2017
Enjeu : Développer les circuits courts, l'agriculture biologique et les productions de qualité	
Public concerné : Agriculteurs	
Service à contacter pour cette action : Services fruits légumes et horticulture, Gestion du territoire, Elevage et bâtiment, Environnement-Innovation	

Finalités de l'action:

- Promouvoir des systèmes de production générateurs de valeur ajoutée et d'emplois,
- Diversifier les activités agricoles pour pérenniser les entreprises agricoles de taille familiale,
- Donner accès à des produits agricoles locaux et de qualité.

Programme prévisionnel 2017

➤ **Développer les circuits courts**

⇒ **Conseil aux porteurs de projets**

- Développement des circuits courts (magasins d'agriculteurs, vente directe, vente par paniers, marchés locaux, système de drive fermier...),
- Promotion des signes de qualité dans le cadre du développement des circuits courts pour avoir l'offre la mieux adaptée à la demande,
- Intégration des exploitants entrant dans les démarches agri environnementales soutenues par le Département du Bas-Rhin dans les dispositifs circuits courts,
- Animation du dispositif de suivi et d'encadrement des projets de circuits courts,
- Animation du comité professionnel « Agriculture de proximité »,
- Développement du concept de magasins d'agriculteurs dans les agglomérations et les bourgs centres,
- Développement d'un plan de formation des agriculteurs s'orientant vers les circuits courts (vente, organisation, transformation, réglementation),
- Développement et suivi de projets de maraichage sur le territoire,
- Rendre possible le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA en facilitant leur accès aux emplois qui pourraient être créés grâce au développement des circuits courts.

➤ **Développer Bienvenue à la ferme, afin de resserrer les liens entre les agriculteurs et les citoyens/consommateurs locaux**

- Développement du nombre d'adhérents au réseau,
- Animation de la structure,
- Conseil aux producteurs,
- Développement des opérations de promotion du réseau (SIA, Foires...).

➤ **Accroître la part des produits locaux dans la restauration hors domicile**

- Développement du projet de filières pour alimenter les restaurants des collèges en produits locaux bio et/ou conventionnels,
 - Atteindre l'objectif de 50 % de produits locaux dans les menus d'ici à 2020,
 - Participation au groupe projet initié par la direction des collèges et de l'éducation,
 - Participation aux réunions du réseau restauration dans les collèges,
 - Diagnostic personnalisé à la demande des équipes de restauration pour permettre un approvisionnement local progressif et quotidien dans une démarche globale d'amélioration,
 - Appui de la Chambre d'Agriculture dans la connaissance des producteurs du territoire et la généralisation (promotion) de l'outil e-commerce ApproAlsace permettant de rapprocher l'offre des producteurs et la demande des restaurants et des collèges. Améliorer le suivi quotidien du site internet ApproAlsace pour améliorer la fiabilité de l'offre. Assurer un contact régulier avec les collèges (gestionnaires et chefs de cuisine),
 - Accompagner les producteurs pour mieux assurer fiabilité et régularité des livraisons,
 - Rencontrer et accompagner les groupements d'achat pour la rédaction des futurs appels d'offres afin d'augmenter la part de produits issus de l'agriculture de proximité,
 - Développer l'approvisionnement local dans les filières organisées (grossistes),

- Mettre en place des mercuriales Alsace.
- Donner une vitrine aux savoirs alsaciens « ici on mange local »
 - Participer au projet éducatif et au plan d'actions de promotion-communication. Cible : collégiens et gestionnaires des 70 restaurants scolaires,
 - Fourniture du pack de communication aux collèves demandeurs,
 - Création d'une newsletter (à faire) les produits à la une, les rencontres réseau, un collève à la une,
- Valoriser le métier de restauration par la mise en place d'un concours culinaire,
- Développement de partenariats avec des acteurs de la RHD (Api Restauration, Alsacienne de Restauration, kompass..) dans le but d'augmenter la part des produits locaux dans les volumes RHD et de pérenniser les liens entre producteurs et acteurs de la RHD,
- Étendre la démarche initiée sur la RHD collève aux établissements de santé et aux maisons de retraite dans le cadre du champ de compétence du Conseil Départemental.

Produire pour les circuits courts

1. Productions Animales

Objectifs:

- Améliorer les conditions techniques et économiques de production,
- Moderniser l'élevage pour alimenter les filières locales de transformation et distribution.

Les enjeux de l'élevage dans le Bas-Rhin : la surface limitée, la densité de population et de consommateurs, la présence d'IAA de transformation locale, permettent d'envisager sereinement une consolidation d'élevages de taille familiale avec des débouchés locaux. En élevage bovin et ovin, activités liées aux surfaces en herbe, les enjeux de développement sont plus limités. Pour ces productions, l'autonomie alimentaire des élevages dans le Bas-Rhin doit être renforcée par une augmentation de la production de protéines (élevage bovin), et un meilleur accompagnement des fabrications en ferme.

Actions liées à la qualité des productions : la production sous cahiers des charges locaux (agneaux terroirs ...) continuera à être soutenue dans sa croissance. D'autres initiatives pour valoriser la production locale sont à l'étude sous l'égide de la marque Savourez l'Alsace Produit du Terroir en relation avec Alsace Qualité.

Innovations : Amélioration du conseil en élevage par le déploiement d'outils de conseil numériques. Leur développement accentue l'acquisition puis les échanges de données et permet le calcul d'indicateurs comparatifs.

Pour renforcer l'acceptabilité d'une présence de bâtiments d'élevage, une expérimentation permettant la valorisation de l'air extrait des poulaillers est prévue. Ce dispositif doit également limiter la consommation de médicaments liée à la qualité de l'air intérieur du bâtiment.

➤ **Volailles-porcs-agneau du terroir-lait et viande. Valorisation de l'herbe et autonomie fourrage**

- mettre au point des références et rédiger les recommandations pour améliorer l'autonomie fourragère dans les élevages. Publication sur 2 cibles : les éleveurs (600) et l'ensemble des techniciens élevage du Bas-Rhin,
- Accompagner les éleveurs en CUMA sur la thématique de l'autonomie fourragère (GIEE Autonomie Fourragère en Elevage Bio).

➤ **Bovins allaitants**

Cette production extensive est principalement basée sur la valorisation de l'herbe et fonde sa rentabilité sur une gestion de la production avec le moins d'intrants possibles :

- Accompagner les éleveurs de plus de 30 vaches allaitantes, sachant que le public 30/50 VA comporte beaucoup de pluri-actifs, mais présentant un potentiel de jeunes pouvant en vivre, à terme, nb k, & à temps plein. Objectif : préserver les surfaces en herbe exploitées en mode semi extensif.
- Proposer un accompagnement spécifique pour ce public qui, du fait d'un faible chiffre d'affaires, n'est pas en mesure de payer une prestation de conseil pour les grands troupeaux.

➤ **Ovins/caprins :**

- Développer la marque Agneaux Terroirs d'Alsace et la plus-value permise par les circuits courts (5.500 agneaux produits en 2016),
- Développer la technicité de la production :
 - Encadrement sanitaire (avertissement coproscopie),
 - Amélioration génétique pour augmenter la prolificité (au travers du programme d'aide Région Grand Est),
 - Amélioration de la conduite d'élevage (principalement alimentation par la meilleure maîtrise des fourrages).
- Développer la production par l'accompagnement de nouvelles installations en ovin,
- Etude de projet de diversification des productions laitières par le lait de chèvre.

➤ **Volailles et petits élevages porcins**

La Chambre d'Agriculture accompagne ces filières en développement avec du conseil aux producteurs de volailles label (Alsace Volailles), mais également aux productions spécifiques développées par la société Siebert. Cette production est souvent un complément de revenu pérennisant de petites structures familiales.

- Volailles bio
- Volailles label et standard
- Lapins

Par ailleurs la filière porc est déficitaire en porcelets. La Chambre d'Agriculture accompagnera la mise en place de nouveaux ateliers « truies » pour honorer la demande formulée par les producteurs spécialisés en engraissement. Cela permettra de renforcer l'autonomie de la chaîne de valeur et l'installation de nouvelles activités. Une dizaine d'emplois sont espérés.

2. Fruits et Légumes

Objectifs :

- Pérenniser et développer les entreprises des filières fruits et légumes,
- Développer les productions pour créer des emplois en milieu rural et augmenter leur part de marché dans les circuits de commercialisation,
- Renforcer l'innovation, la qualité et la recherche,
- Répondre aux demandes des consommateurs et valoriser notre savoir faire.

Éléments de contexte de la filière/emploi : Dans le département, la production de fruits et légumes est très atypique : d'un côté, une production pour le marché de frais et de l'autre, une production pour le marché de la transformation (chou à choucroute, navet salé, raifort, et jus de pomme). La tradition maraîchère alsacienne est ancienne. Orientée vers l'approvisionnement local elle profite pleinement d'un important bassin de consommation, attaché à la provenance locale des produits.

Les cultures dominantes sont la pomme de terre, l'asperge, la salade, le chou, la fraise et le céleri pour la production de plein champ auxquelles se rajoutent les cultures sous abris telles que la tomate, le concombre, le poivron et l'aubergine.

La production fruitière concerne la pomme de table, la poire et les fruits à noyaux (cerise, quetsche, mirabelle). Les petits fruits tels que la framboise et la myrtille représentent de petites surfaces mais tendent à se développer. Près de 500 agriculteurs produisent des fruits et légumes dont la production est bien souvent une activité de diversification permettant de générer une valeur ajoutée sur de faibles surfaces. Le choix de la commercialisation se fera donc souvent vers la vente directe (un quart des producteurs commercialise en circuit court, notamment en vente directe et a développé des structures commerciales sur leur exploitation). La vente en coopérative reste souvent une seconde option pour les producteurs qui commercialisent généralement sans intermédiaire auprès des magasins locaux de grande distribution, limitant ainsi les opérateurs commerciaux.

Alors que les surfaces françaises sont en forte diminution (- 40 % en 15 ans) comme par exemple pour l'asperge et la pomme, le département peut se féliciter d'une légère augmentation des surfaces fruitières et légumières.

La filière est très structurée autour de nombreuses associations de producteurs et une Interprofession de Fruits et Légumes d'Alsace. La filière bénéficie également d'une stratégie de qualité avec l'utilisation de cahiers des charges contrôlés et d'une traçabilité des produits permettant une identification de l'origine « Alsace », associées à une politique de communication générique destinée à valoriser l'image des fruits et légumes alsaciens auprès du consommateur en les positionnant dans ses réalités régionales (saisonnalité, qualité, goût...).

La demande de la grande distribution en fruits et légumes frais locaux de qualité est forte. Cependant, la dispersion de l'offre, l'insuffisance des volumes et l'hétérogénéité des lots mis en marché constituent certains des freins identifiés à une exploitation pertinente du marché régional notamment en circuits longs et donc au développement des productions.

Un tiers de la production de fruits et légumes est transformé (jus de fruit, eau-de-vie, choucroute, navet salé et raifort) et génère une activité locale importante. La production de légumes industriels (chou à choucroute) se stabilise. Une démarche de reconnaissance de l'indication géographique protégée choucroute d'Alsace par la commission européenne est actuellement en cours.

La filière régionale s'est également dotée, grâce au soutien de la Chambre d'Agriculture Alsace, de deux stations d'expérimentation PLANETE LEGUMES et VEREXAL, supports de transfert de technologies et d'assistance technique aux producteurs.

Les secteurs de production et les filières de commercialisation associées présentent des atouts non négligeables :

- ces productions fruitières et légumières peuvent constituer une activité complémentaire aux productions principales (céréales, élevage, productions spécialisées telles que le tabac ou le houblon) et représentent ainsi une possibilité de diversification significative pour de petites exploitations alsaciennes. Elles jouent également un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire, notamment en zone périurbaine,
- fortes d'une Interprofession régionale, structure unique en France créée en 2003, qui est composée de représentants régionaux, de producteurs, coopératives, conditionneurs, transformateurs, grossistes, détaillants et des différentes enseignes de la distribution alsacienne, la filière des fruits et légumes a su développer un dialogue constructif entre tous ses membres de l'amont et de l'aval,
- la filière bénéficie également d'une stratégie de qualité ambitieuse avec l'utilisation de cahiers des charges contrôlés et d'une traçabilité des produits permettant une identification de l'origine « locale », associées à une politique de communication générique destinée à valoriser l'image des Fruits et Légumes alsaciens auprès du consommateur en les positionnant dans ses réalités régionales (saisonnalité, qualité, goût...).

Situés au cœur d'un vaste bassin de consommation rhénan et régional et bénéficiant d'une forte sensibilité des consommateurs pour les produits locaux de qualité, il apparaît par ailleurs que les producteurs et metteurs en marché de la filière Fruits et Légumes peuvent définitivement s'engager vers des débouchés de proximité.

En 2013, a été lancée l'identité régionale Fruits et légumes Bio d'Alsace.

Cette initiative sous l'autorité de l'Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace et de l'OPABA a permis de rassembler à ce jour une quinzaine de producteurs sous cette nouvelle démarche. L'identification simplifiée de l'origine et du mode de production par les consommateurs alsaciens est désormais possible dans les différents points de vente de la région.

En conséquence, les distributeurs mais également les grossistes ont une demande forte de fruits et légumes bio de la Région. Le contexte de développement de cette filière n'a jamais été aussi important.

Les actions portées sont articulées autour de l'innovation technique, point clé de l'avenir de la filière fruits et légumes frais voire transformés.

Pour préparer l'avenir et développer les filières, il convient de réinvestir le champ de la recherche, de la qualité (innovation variétale, techniques de production, mécanisation et première mise en marché), en collectif et en collaboratif.

La recherche participe à l'adaptation des exploitations aux enjeux de demain. Plusieurs objectifs sont identifiés :

- Mise en œuvre d'un programme d'expérimentation adapté aux besoins de la production, dans le but d'accroître le niveau de performance des exploitations et d'acquérir de nouvelles références,
- Permettre aux producteurs de bénéficier de conseils techniques neutres et adaptés à leurs situations,
- Proposer des pistes d'amélioration des pratiques,
- Acquérir et diffuser des références techniques en productions fruitière et légumière (fertilisation, protection des cultures, variétés, travail du sol...) en lien avec le contexte économique des entreprises,
- Adapter les productions aux exigences de la société et des consommateurs,

- Accompagner les producteurs vers des exigences environnementales et la protection des ressources en eau,
- Accompagner les producteurs dans l'évolution de l'environnement technique, économique et réglementaire des filières,
- Organiser un dispositif d'observation sanitaire pour fournir aux exploitations des conseils ciblés et adaptés aux productions végétales.

➤ **Fruits** : En partenariat avec *VEREXAL (Station régionale de recherche fruitière)* :

- Conseils individuels et collectifs auprès des arboriculteurs professionnels et familiaux,
- Organisation de formations des arboriculteurs et chefs de cultures,
- Études et expertises fruitières auprès des collectivités locales,
- Contrôle interne GLOBALGAP, « Verger éco-responsable » et « Production Fruitière Intégrée »,
- Consolidation de la filière pommes d'Alsace,
- Veille sanitaire et information des producteurs sur la Sharka et la Drosophile Suzuki.

➤ **Légumes de plein champ, maraîchage, raifort, moutarde d'Alsace** : En partenariat avec « Planète Légumes » (station régionale d'expérimentation légumière) :

- Mise au point de références techniques locales,
- Coordination des producteurs et lien avec les transformateurs locaux,
- Conseils individuels et collectifs des producteurs,
- Journées d'informations thématiques,
- Veille sanitaire et information des producteurs,
- Gestion de l'irrigation.

➤ **Communication**

- promouvoir la consommation de fruits et légumes dans l'alimentation,
- promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux sous signe de qualité,

Dans ce cadre, les travaux s'orientent vers l'amélioration continue de la qualité organoleptique et sanitaire des produits.

3. Agriculture biologique

Objectifs :

atteindre 10% de la SAU et plus de 1000 fermes en bio d'ici 2020 en Alsace.

La dynamique de conversion est forte et les demandes nombreuses. Le contexte social permet d'afficher l'agriculture biologique comme une activité créatrice d'emplois et économique restant favorable à l'AB avec des prix de marché stables.

L'organisation alsacienne est structurée autour d'un partenariat fonctionnel entre la CA Alsace et l'OPABA. La Chambre d'Agriculture intervient plus particulièrement sur l'appui technique et l'acquisition de références dont elle assure le pilotage. Elle accompagne les agriculteurs qui ont pour projet de convertir leur ferme mais aussi ceux qui souhaitent consolider et faire évoluer leurs pratiques.

L'OPABA pilote le pôle conversion bio Alsace, les actions de sensibilisation aux agriculteurs, la structuration des filières et les actions visant à accroître la consommation (communication grand public, restauration collective,...).

Le programme d'action est décliné selon plusieurs axes :

➤ Sensibilisation à l'agriculture biologique

- Organisation d'une réunion avec les responsables des formations agricoles pour proposer des interventions techniques sur l'AB par les conseillers CAA (en complément de celles de l'OPABA),
- Participation aux fermes de démonstration (notamment animation d'ateliers techniques et économiques),
- Organisation d'un voyage en bus au salon Tech & bio dans la Drôme,
- Rédaction d'articles de sensibilisation à l'AB (EAV et PHR, revue Terre d'Alsace...),
- Intégration d'encart avec préconisations bio dans les flashes techniques des différentes filières,
- Rédaction des pages bio dans les documents de préconisations grandes cultures de la CAA,
- Mise en place d'un bulletin d'information bio de la CAA,
- Renforcement de la communication CAA sur le bio en créant des outils spécifiques AB

(panneaux, oriflammes, brochure ...).

- Accompagnement des conversions
 - Rencontre avec les candidats à la conversion,
 - Réalisation des études de faisabilité technico-économique,
- Pérennisation des fermes bio
 - Animation de groupe d'échanges,
 - Organisation de rendez-vous techniques sur le terrain et dans les fermes,
 - Diffusion de messages techniques en saison,
 - Organisation de sessions de formation spécifique au bio,
- Recherche de références techniques et technico-économiques
 - Mise en place d'essais thématiques en viticulture, sur céréales, fourrages, ...
 - Mise en place d'un observatoire économique,
 - Réalisation d'analyses de groupes.

Indicateurs :	Prévisions 2017 :
→ Nb d'agriculteurs suivis /production	400
→ Nb de flash diffusés / production	3 à 10 selon production
→ Nb d'agriculteurs convertis à l'AB	40
→ Nb d'expérimentations réalisées	10
→ Nb de propositions d'emplois aidés générés par les nouveaux projets	15
→ Nb de projets circuits courts	70 agriculteurs (+20)
→ Nb d'adhérents Appro alsace	3+9
→ Nb de Newsletter et flashes	4
→ Nb de réunions du réseau des collègues	15
→ Nb de contacts renforcés avec les collègues	
→ Augmentation du % de produits locaux dans l'approvisionnement RHD	10%
→ Proposition d'emploi à des personnes relevant du RSA.	40

Personnel affecté à l'action :	11.6 ETP
Productions animales	2.7 ETP
→ Thomas KELHETTER	0,8
→ Gwendoline VOILQUE	0,9
→ Laurent FRITZINGER	0,2
→ Dominique VACHON	0,7
→ Jean-Pierre SAULET MOES	0,1
Fruits et Légumes	1.5 ETP
→ Fabien DIGEL	0,2
→ Philippe JACQUES	0,5
→ Marie Laure SCHNELL	0,3
→ Philippe ANTOINE	0,2
→ Pierre GEIST	0,3
Agriculture biologique	3.6 ETP
→ Philippe LE STANGUENNEC	1
→ Benoît GASSMANN	0.5
→ Daniel BRUA	0.3
→ Pauline AUDEMA	0.2
→ Jérôme ATTARD	0.2
→ Philippe JACQUES	0.2
→ Sophie DELATTRE	0.1
→ Christiane SCHAUB	0.4
→ Dorothee STOCK	0.2
	0.5
Circuits courts et approvisionnement local	3.8 ETP

→ Aude FORGET	1,0
→ Violette KESSLER	1,0
→ Jean-luc PARTONNEAU	1.0
→ Valerie SIMON	0.1
→ Stéphane DAVID	0.4
→ Priscillia REMY	0.3

Financement de l'action :

Action : Développer les circuits courts, l'agriculture biologique et les productions de qualité

Coût estimé : 928 000 €

Financeurs	Conseil Départemental	CAA	Prestation	Autres partenaires	EMS	AERM
Productions animales	45 000€	129 000€	42 000€			
Fruits et Légumes	25 000€	25 000€	40 000€	30 000 €		
Agriculture bio	25 000€	90 000 €	5 000 €	28 000 €		140 000€
Circuits courts	70 000€	49 000 €	60 000 €	105 000€	20 000€	
Total	165 000 €	293 000 €	147 000 €	163 000 €	20 000€	140 000€

Fiche action n°5	
Organisme : Chambre d'Agriculture d'Alsace	Exercice : 2017
Enjeu : Aménager nos territoires	
Public concerné : Communes, Agriculteurs, Conseil Départemental	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire	

Programme prévisionnel 2017

Le territoire agricole bas-rhinois est caractérisé par une forte pression urbaine. Les activités économiques, habitat, infrastructures de transport, compensations environnementales des projets d'urbanisation consomment annuellement environ 350 hectares de terres agricoles.

Il est essentiel, sans remettre en cause le développement économique alsacien, d'économiser l'espace agricole, que ce soit au bénéfice de l'agriculture, d'une gestion durable de l'urbanisme ou de la préservation d'espaces naturels.

La préservation des capacités de développement des exploitations agricoles constitue également un axe important.

La relation partenariale que la Chambre d'Agriculture entretient avec les Collectivités territoriales a ainsi pour principal objet d'aboutir à un développement équilibré de chaque composante de l'économie alsacienne.

Compétences du Département : aménagement foncier, espaces naturels sensibles, solidarité territoriale.

Finalité :

Participer au développement économique en limitant la consommation foncière et en améliorant le cadre de vie.

➤ **Limitier la consommation du foncier et contribuer à la genèse des documents d'urbanisme**

- Préservation des espaces agricoles dans le cadre des SCOT, PLU intercommunaux et communaux,
- Réalisations d'études diagnostics de territoires,
- Participation aux observatoires sur la consommation du foncier (Préface, État-Région, EMS...),
- Dans le cadre de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF): utiliser la méthodologie de mesure de la sensibilité de l'économie agricole vis-à-vis des projets d'urbanisation,
- Limitation de l'impact foncier des projets d'urbanisation (activités économiques, habitat, infrastructures).

➤ **Préserver les capacités de développement des exploitations agricoles dans le cadre des PLU**

- Préservation des capacités de construction en zone agricole,
- Conseiller et donner un avis pour une insertion des bâtiments agricoles dans le paysage sous l'égide de la charte de constructibilité,
- Assurer les contacts entre la CA Alsace et les équipes de l'ATIP du Bas-Rhin.

➤ **Intégrer la dimension agricole dans le suivi des projets portés par le CD67**

- Négociation des compensations agricoles (indemnités, aménagement foncier, ...),
- Promotion d'une vision de l'aménagement foncier qui prend en compte les principes du développement durable,
- La mise en place d'un réseau de contournement du village ou de l'agglomération dans le cadre de l'aménagement foncier,
- Participation aux procédures d'aménagement foncier, en particulier les opérations liées aux grands ouvrages,
- Participation et appui au Département pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales nécessaires à la réalisation des projets routiers,

- Participation et appui aux maîtres d'ouvrage pour gérer la cohabitation entre le monde agricole et les chantiers d'infrastructures portés par les collectivités et en particulier par le Département,
- Conseil et fourniture d'informations pour le volet agricole des études liées aux infrastructures du Département et aux aménagements fonciers,
- Calcul de la répartition des indemnités dues par le Département aux propriétaires et aux exploitants dans le cadre des aménagements fonciers en inclusion d'emprises consécutifs à la construction de routes départementales.

➤ **Accompagner la conception et la mise en œuvre des mesures compensatoires économiques agricoles liées au contournement ouest de Strasbourg.**

- Négociation des compensations agricoles (indemnisations, aménagement foncier,...),
- Participation aux réunions d'aménagement foncier,
- Participation et appui au Concessionnaire pour gérer la cohabitation entre les agriculteurs et le chantier,
- Conception et animations des dispositifs de compensation économique agricole,
- Participation et appui au Concessionnaire pour la mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales nécessaires à la réalisation du projet routier,
- Mise en œuvre et vérification des engagements agricoles dans les mesures compensatoires environnementales du Contournement ouest de Strasbourg, et des aménagements fonciers associés.

Indicateurs :	Prévisions 2017 :
→ Nb de projets d'infrastructures suivis	10
→ Nb de réunions de concertation PLU	50
→ Nb de réunions de concertation COS	70

Personnel affecté à l'action :	3,7 ETP:
→ Dominique METREAU	0,7
→ Alexandre TREIBER	1
→ Laura WIOLLAND	1
→ Sophie SANTIN	1

Financements de l'action :							
Action : Préserver le foncier agricole							
Coût prévisionnel : 296 000 €							
Financeurs et montants demandés	Conseil Départemental	CAA	ARCOS SOCOS	PRDA	Prestations	EMS	
	50 000 €	134 000 €	50 000 €	4 000 €	50 000 €	8 000€	

Fiche action n°6	
Organisme : Chambre d'Agriculture d'Alsace	Exercice : 2017
Enjeu : Partenariats avec les collectivités	
Public concerné : Collectivités, agriculteurs et habitants du Bas-Rhin	
Service à contacter pour cette action : Service Gestion du Territoire, Eau et Agriculture, Environnement et Innovation	

Programme prévisionnel 2017

Finalité

Développer des partenariats de proximité avec les collectivités autour des enjeux prioritaires de chaque territoire.

1. Circulations agricoles et usage partagé des chemins

Objectif :

Améliorer l'usage des voies de circulation et concilier les besoins des usagers.

Les circulations agricoles par leur spécificité peuvent être à l'origine de difficultés de cohabitation dans des milieux périurbains. Les actions auxquelles la CAA est associée pour faciliter la concertation sont :

- Mettre en place des plans de circulation agricole dans les documents d'urbanisme,
- La concertation entre la profession agricole et la collectivité pour le réaménagement des voiries en milieu urbain,
- La conception d'un itinéraire cyclable,
- La mise en place d'une convention relative à un itinéraire cyclable installé sur un chemin d'exploitation.

2. Médiations foncières avec les collectivités et gestion des signalements liés aux nuisances

Objectif :

- Accompagner les élus locaux dans la gestion de leur propriété foncière,
- Accompagner les municipalités dans le cadre des signalements liés aux activités agricoles

Les collectivités sont propriétaires de foncier dont l'usage est agricole, elles peuvent être en recherche d'informations et de soutien dans la gestion de ce foncier. Les actions auxquelles la CAA peut être associée pour faciliter la concertation sont :

- Informations sur le statut du fermage et les modes de gestion du foncier,
- Informations sur les modalités d'indemnisation en cas de rupture de bail pour cause de changement de destination.

Les municipalités et les élus sont interpellés lors de nuisances générées par l'activité agricole (bruits, odeurs, traitements phytosanitaires...). La Chambre d'agriculture déploie un dispositif de médiation selon les origines du désagrément et incite les parties à trouver un terrain d'entente. La recrudescence des signalements implique la mise en œuvre d'une méthode de travail consensuelle.

3. Lutter contre les coulées de boues et l'érosion des sols

Objectifs:

Accompagner les élus dans la gestion et la prévention des coulées de boues.

Instaurer des moyens de lutte préventive par un diagnostic des zones à risque et un plan d'action avec la profession agricole.

- Accompagner les communes pour la recherche de solutions adaptées,
- Réaliser un diagnostic des zones à risque de coulée d'eau boueuse,
- Effectuer une animation à destination des agriculteurs pour la mise en place d'un plan d'action incluant des mesures préventives (assolement concerté, non labour, bandes enherbées, aménagement d'hydraulique douce),
- Etablir un protocole cadre à destination des collectivités pour orienter au mieux les dispositifs,
- Acquérir des références techniques pour des solutions préventives (pratiques culturales, agriculture de conservation),
- Communiquer auprès des agriculteurs et du grand public.

4. Valoriser les biomasses

Objectif: contribuer à l'autonomie des territoires par la valorisation locale des biomasses en énergie et fertilisants.

La loi de transition énergétique adoptée en 2015 et la tenue de la COP 21 ont mis l'accent sur le rôle de l'agriculture pour contribuer aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre et le déploiement d'une économie circulaire. Les ambitions agricoles partagées avec le Département s'articulent autour de 2 axes :

- Valoriser la production locale de produits résiduaux organiques pour limiter la consommation de fertilisants et réduire la dépendance des exploitations agricoles,
- Favoriser la production d'énergies renouvelables par le développement de projets : la méthanisation agricole, la valorisation des biomasses sèches par les chaufferies de collectivités et dans une moindre mesure le solaire photovoltaïque.

Valorisation locale des composts et boues de station d'épuration

Etudier la possibilité de mobiliser les crédits carbone par l'agriculture bas-rhinoise et permettre la valorisation locale des composts et boues de station d'épuration.

Le Département et la Chambre d'Agriculture se sont engagés dans le sens d'un développement durable de la valorisation des résidus organiques en agriculture, basé sur une exigence forte de qualité globale des filières. Les thématiques de travail de la Mission partenariale Déchets et Matières Organiques sont les suivantes:

- Faire progresser la valorisation locale des boues sur les plans qualitatifs et quantitatifs,
- Concilier la valorisation de la matière organique avec la protection des sols et les ressources en eau,
- Développer une vision globale des matières organiques du département.

✓ Les actions prioritaires

- Expertise technique des dossiers au titre de l'Organisme Indépendant (le Département est nommé Organisme Indépendant des producteurs de boues dans le cadre du partenariat). Des avis techniques sont apportés aux études déposées au fur et à mesure (études préalables à l'épandage, prévisionnels et bilans des épandages, registres de suivi des épandages...), ...) sur les filières agricoles et non agricoles,
- Audit des plateformes de compostage de boues pour l'évaluation du bonus boues de l'AERM,
- Gestion concertée de l'espace agricole et intégration des valeurs fertilisantes dans la gestion des plans d'épandage,
- Conseil et accompagnement des producteurs et des utilisateurs dans une démarche d'amélioration continue : Suivi des producteurs - Information des agriculteurs - Traçabilité, centralisation et valorisation des informations,
- Centralisation des données dans le logiciel B@Mboue et réalisation des bilans annuels des filières (boues urbaines et sous-produits industriels),
- Suivi de l'aptitude des sols à l'épandage de produits résiduaux organiques,
- Conception d'une action de communication pour développer le recyclage local de matières organiques et de boues d'épuration.

✓ Les actions complémentaires

- Echanges d'expériences interdépartementales ou inter-région,
- Collaboration avec les organismes indépendants du bassin Rhin-Meuse (Journées d'échanges,...) Réunions d'échanges entre producteurs alsaciens (séchage solaire, lits plantés, compostage,...),
- Observatoire des sous-produits organiques et recensement des déchets de l'agriculture,
- Acquisition de références sur des installations particulières (compostage, méthanisation,...).

La production locale d'énergies renouvelables

Le développement du numérique et l'optimisation de la gestion des réseaux peut inciter certaines collectivités à se réappropriier la gestion de l'énergie. Selon les ressources locales, il devient intéressant de mesurer le niveau d'autonomie et d'évaluer l'ensemble des ressources renouvelables mobilisables. L'agriculture peut contribuer durablement à ces initiatives dans un cadre fixé par les principes de l'économie circulaire :

- Accompagner les projets de méthanisation individuelle ou collective en cogénération ou en injection :
 - identifier les acteurs potentiels et les gisements disponibles,
 - structurer l'organisation des activités et la maîtrise technique des procédés,
 - accompagner les porteurs de projet dans la recherche de financements,
 - mobiliser les biomasses agricoles à méthaniser : les pailles de maïs, les bandes enherbées, les cultures bas intrants à vocation environnementale,
 - Etudier et structurer une démarche de valorisation des bords de route.
- Mobiliser et valoriser les biomasses sèches : Réduire la dépendance énergétique du territoire par la récolte des rafles de maïs, des sarments de vigne, des bois de taille, du miscanthus. Inciter les collectivités et les agriculteurs à porter des projets de partenariat afin de renforcer leur autonomie en production de chaleur. Objectif : 3 projets identifiés à accompagner,
- Solaire photovoltaïque : Le lancement du cadastre solaire par les collectivités locales dans le cadre du dispositif « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » doit permettre d'identifier le potentiel local de production. Il s'agira d'utiliser les données de l'observatoire agricole pour consolider les performances des installations photovoltaïques existantes. Animer le collectif des membres de l'observatoire photovoltaïque par le suivi mensuel des données pour produire un référentiel technico-économique,
- La géothermie profonde offre de nouvelles opportunités de valorisation de chaleur à basse température. Un prototype expérimental est en phase d'étude pour contribuer à la production de cultures sous serres chauffées. Des porteurs de projets agricoles pourraient intégrer l'étude réalisée sur le territoire de l'Alsace du Nord par le Conseil Départemental.

➤ Communication

Organiser des visites de réalisations exemplaires à destination des professionnels et des élus.

5. Soutien aux territoires fragiles

Objectif : déployer un accompagnement de proximité et initier des partenariats dédiés.

Le soutien aux territoires peut s'inscrire de façon privilégiée dans des partenariats avec les collectivités locales. La Montagne, les zones de Rieds et l'Alsace Bossue sont reconnus pour être des zones à forts enjeux de biodiversité possédant des ressources naturelles à valoriser en matière d'agriculture et de tourisme. Une activité agricole fragilisée par le contexte mais animée par des agriculteurs qui exercent dans des conditions de milieu difficiles avec des productivités aléatoires. Il paraît important de mener des actions spécifiques dans ces zones pour garantir la pérennité des emplois, l'entretien de milieux ouverts et la collecte des produits.

Les thématiques portées par la CAA:

Actions technico-économiques :

- Etude de projets d'équipement agro-touristiques, locaux de transformation, investissement en matériels spécifiques (traitées dans le cadre de la fiche 4).

Démarches qualité (traitées dans le cadre de la fiche 4):

- suivi technique des ateliers de transformation,
- suivi des plans qualité lait et mise en place des plans qualité viande,
- participation à la commission « ferme auberge » du relais Départemental du Tourisme,
- Déclinaison du programme Bienvenue à la Ferme pour les territoires fragiles.

Mesures Agro-environnementales : accompagnement des agriculteurs dans le PAEC « montagne vivante » ou dans d'autres PAEC « ried de l'III, de la Zembs, du bruch de l'Andlau...).

Développement des territoires fragiles :

- Animation de l'Association des Producteurs Fermiers de Montagne (APFM),
- Mise en œuvre du programme d'action défini en lien avec les Communautés de communes de Villé et de la Haute Bruche,
- Suivi des marchés de produits fermiers,
- Participation aux travaux des Communautés de communes, études paysagères, ouverture des paysages, diversification et agro-tourisme,
- Accompagnement du développement de « Drives fermiers »,
- Développement d'initiatives pour la valorisation de l'herbe dans les rieds.

Promotion des produits du terroir

- Animation du réseau commercial des produits fermiers (marchés paysans, vente à la ferme et points de vente collectifs),
- Organisation d'événements (fête de la montagne, portes ouvertes...) et animation du site internet de l'APFM,
- Gestion et animation du syndicat départemental de la race vosgienne.

Indicateurs :	Prévisions 2017 :
Agriculture et citoyenneté :	
Nb de projet circulation agricoles suivis	5
Nb de médiations foncières suivies	5
Erosion des sols :	
Nb de communes diagnostiquées	35
Nb de plans d'actions validés	21
Nb de réunions dans les communes	55
Nb d'assolements concertés	15
Nb de mesures mises en place (bandes enherbées, haies etc.)	5
Nb d'expérimentations mises en place	20
Nb de communications vers les agriculteurs	3
Nb de communications vers les élus et le grand public	7
Valorisation des biomasses :	
Nb de manifestations organisées	2
Nb de projets suivis	5
• Méthanisation	4
• Chaufferie collective	7
• Géothermie	
Nb d'hectares de miscanthus	5
Nb d'installations suivies par l'observatoire photovoltaïque	100
Territoires fragiles :	
→ Nb de communes ou CC partenaires	3
→ Nb de projets	2
→ Nb de nouvelles communes partenaires	2

Personnel affecté à l'action :	6.3 ETP
Circulation agricole et citoyenneté	
→ Dominique METREAU	0,2
→ Régis HUSS	0,2
Erosion des sols	2.4 ETP

→ Rémy MICHAEL 0.9 ETP	0,9
→ Claire CUGNIERE 1 ETP	1
→ Caroline FISCHER	0,5
Valorisation des biomasses	2.2 ETP
→ Christophe GINTZ	1
→ Régis HUSS	0,2
→ Christophe BARBOT	1
Territoires fragiles	1.3 ETP
→ Precillia REMY	0,2
→ Stéphane DAVID	0,5
→ Philippe OSSWALD	0,3
→ Daniel BRUA	0,2
→ Christelle BARTHELMEBS	0,1

Financements de l'action :							
Action : Partenariats avec les collectivités							
Coût estimé : 504 000 €							
Financeurs	Département	CAA	Com Com	AERM_PRDA	ADEME		
Circulation agricole et citoyenneté	17 000 €	4 000 €					
Erosion des sols	30 000 €	18 000 €		124 000 €			
Valorisation des biomasses	58 000 €	21 000 €		25 000 €	24 000 €		
Territoires fragiles	26 000 €	28 000 €	29 000 €				
Total	131 000 €	71 000 €	29 000 €	249 000 €	24 000 €		